

Mémoire présenté dans le cadre de la Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt – 3 avril 2024

Un potentiel inexploité : la production de crédits compensatoires de carbone forestier sur les terres publiques

Jacques Prescott, M.Sc., biologiste, professeur associé à la Chaire en éco-conseil de l'UQAC

Gaston Déry, ing. f., M.Sc., C.M., C.Q. Conseiller stratégique, développement durable

L'industrie forestière du Québec, les ministères et agences gouvernementales concernés sont directement interpellés par la nécessité de développer et mettre en marché de nouveaux produits forestiers, contribuer à la lutte aux changements climatiques, la protection de la biodiversité et la sauvegarde du caribou forestier et participer à l'établissement de nouvelles aires protégées en milieu forestier¹.

Nous croyons que la production de crédits compensatoires de carbone dans les forêts publiques du Québec permettrait d'aborder ces défis en répondant aux attentes des diverses parties concernées par l'aménagement forestier.

Au Canada et ailleurs dans le monde, la production de crédits compensatoires de carbone forestier est actuellement régie par certains protocoles reconnus tels que le FCOP de Colombie-Britannique² ou ceux mis en place par l'organisme de certification Verra³. Cette approche qui peut s'appliquer sur les terres publiques mise sur un plan d'aménagement qui vise le boisement, le reboisement, l'allongement des périodes de rotation, l'aménagement amélioré de la forêt et/ou l'arrêt des activités d'exploitation industrielle intensive sur un territoire donné.

Les pratiques d'aménagement mises en place pour la production de crédits compensatoires de carbone peuvent contribuer à mieux protéger le territoire contre les feux de forêts, les infestations d'insectes et les chablis, et sauvegarder la biodiversité en réduisant les impacts des activités forestières. Ce type d'aménagement favorise la biodiversité, la productivité et la pérennité de la forêt face aux aléas climatiques. Les territoires aménagés pour la production de crédits de carbone pourraient même être reconnus comme des aires protégées avec utilisation

¹ Dans sa réaction au *Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018*, p. 48, le Forestier en chef souligne l'importance de profiter d'occasions telles que la reconnaissance de certains territoires à titre d'aires protégées, le développement de nouveaux produits du bois et le potentiel de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques

² [Offset protocols - Province of British Columbia \(gov.bc.ca\)](https://www.gov.bc.ca/offset-protocols/)

³ [VM0045 Methodology for Improved Forest Management Using Dynamic Matched Baselines from National Forest Inventories, v1.0 - Verra](https://www.verra.org/offset-protocols/offset-protocols-vm0045-methodology-for-improved-forest-management-using-dynamic-matched-baselines-from-national-forest-inventories-v1.0-verra)

durable des ressources (Catégorie VI de l'UICN)⁴ tout en procurant des revenus substantiels et des possibilités d'emploi aux parties concernées.

En effet, le marché des crédits compensatoires de carbone forestier est en pleine expansion, suscite des investissements massifs et entraîne des revenus substantiels comme en fait foi le projet du Groupe Carbonethic couvrant 3.9 millions d'hectares en Colombie-Britannique^{5 6}.

Recommandations

Nous recommandons au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts:

- **D'examiner le potentiel socio-économique et environnemental de la production de crédits compensatoires de carbone forestier sur les terres publiques**
- **d'offrir aux entreprises forestières la possibilité de consacrer à la production de crédits compensatoires de carbone forestier une partie du territoire qui leur est alloué et de vendre ces crédits sur le marché volontaire**
- **de participer avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques et en consultation avec les parties concernées à l'élaboration d'un protocole sur la production de crédits compensatoires de carbone forestier sur terres publiques**

En appui à la production de crédits compensatoires de carbone sur terres publiques

Dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* du 7 mai 2022, Pierre Drapeau, chercheur en écologie de l'UQAM et 37 collègues membres du Centre d'étude de la forêt (CEF) recommandent au gouvernement du Québec de permettre des projets de crédits carbone sur territoire public afin de financer les initiatives utiles à la lutte contre les changements climatiques et compatibles avec l'aménagement durable des forêts, pour ainsi créer une activité économique nouvelle.

[\[Opinion\] Sauver les caribous grâce au carbone forestier | Le Devoir](#)

Les trois annexes ci-jointes apportent un complément d'information sur :

- **Les retombées possibles de la production de crédits de carbone forestier**
- **La création d'aires protégées grâce au marché du carbone**
- **Notre réponse au point de vue du Forestier en chef**

⁴ Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées : [PAPS-016-Fr.pdf \(iucn.org\)](#)

⁵ [Carbonethic commences forestry analysis of the Dene K'eh Kusān Forest Carbon Project. | AP News](#)

⁶ [Invert Partners with Carbonethic and Kaska Dena Council to Co-Develop Large-Scale, Nature-Based Projects in Canada | Invert](#)

Annexe 1. Retombées possibles de la production de crédits de carbone forestier

La production de **crédits compensatoires de carbone en forêt publique** peut jouer un rôle marquant dans la **résilience des forêts**, la **conservation de la biodiversité** et le **développement durable des communautés** comme c'est le cas en forêt privée⁷. Voici comment:

1. Résilience des forêts:

- Les projets d'aménagement forestier amélioré peuvent contribuer à maintenir et à accroître la quantité de carbone stockée dans les forêts.
- En réduisant la susceptibilité des forêts aux perturbations naturelles (comme les épidémies, les feux et les chablis), ces projets renforcent la capacité des forêts à résister aux changements climatiques et à s'adapter.
- Ils favorisent également la régénération des forêts et la diversité des espèces, ce qui contribue à leur résilience face aux perturbations.

2. Conservation de la biodiversité:

- Les projets de séquestration du carbone en forêt peuvent protéger les habitats fauniques et favoriser la diversité des espèces.
- En préservant les écosystèmes forestiers, ils maintiennent des conditions propices à la vie de nombreuses espèces animales et végétales.

3. Développement durable des communautés:

- La production de crédits compensatoires peut générer des revenus pour les communautés locales.
- Elle peut encourager des pratiques forestières durables, créant ainsi des emplois et des opportunités économiques.
- Les projets de séquestration du carbone peuvent également améliorer la qualité de l'air et de l'eau, bénéficiant ainsi à la santé et au bien-être des communautés.

En somme, la production de crédits compensatoires de carbone en forêt publique est un moyen puissant de concilier la protection de l'environnement, la prospérité économique et le bien-être des communautés.

⁷ [Carbone forestier - Fédération des producteurs forestiers du Québec \(foretprivee.ca\)](http://foretprivee.ca)

Annexe 2. Créer des aires protégées grâce au marché du carbone

Un rapport du CERFO (Centre d'enseignement et de recherche forestière) publié en 2013 démontrait déjà l'intérêt de créer des aires protégées d'aménagement durable de Catégorie VI (aires protégées avec utilisation durable des ressources) où des interventions forestières ciblées favoriseraient la résilience de la forêt, la protection du caribou forestier et la pérennité de l'industrie forestière.

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁸ :

Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

Objectif premier • Protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques

Caractéristiques marquantes • Dans les aires protégées de la catégorie VI, uniques dans le système des catégories de l'UICN, l'utilisation durable des ressources naturelles est considérée un moyen de conserver la nature, en synergie avec d'autres actions plus communes dans les autres catégories, telle la protection. • Les aires protégées de la catégorie VI visent à conserver des écosystèmes et des habitats, de même que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles qui leur sont associés. C'est pourquoi les aires protégées de cette catégorie tendent à être relativement vastes (même si ce n'est pas obligatoire). • Cette catégorie n'est pas conçue pour intégrer les productions industrielles à grande échelle. • En général, l'UICN recommande qu'une certaine proportion de l'aire soit maintenue dans des conditions naturelles, ce qui, dans certains cas, implique que celle-là soit définie comme une zone de non-prélèvement. Certains pays ont déjà fixé cette proportion aux deux-tiers ; l'UICN recommande que ces décisions se prennent au niveau national et parfois même au niveau de l'aire protégée elle-même.

Nous sommes d'avis que les protocoles qui régissent actuellement la production de crédits compensatoires de carbone forestier sont compatibles avec les exigences d'une aire protégée de Catégorie VI :

- Les projets de séquestration du carbone en forêt impliquent des pratiques de gestion durable et de préservation des écosystèmes forestiers.

⁸ [PAPS-016-Fr.pdf \(iucn.org\)](#)

- En protégeant les forêts, ces projets contribuent à la conservation de la biodiversité et à la préservation des habitats fauniques.
- Certains projets de crédits compensatoires pourraient être conçus spécifiquement pour créer ou étendre des aires protégées notamment des aires protégées avec utilisation durable des ressources de Catégorie VI.
- En identifiant des zones forestières à haute valeur écologique, ces projets peuvent contribuer à la création de réserves naturelles, de parcs nationaux ou d'autres aires protégées.
- L'implication des communautés locales dans la gestion des projets de crédits compensatoires peut favoriser la création d'aires protégées puisque les projets qui bénéficient aux communautés et qui sont conçus en collaboration avec elles ont plus de chances d'être acceptés et soutenus.

En somme, la production de crédits compensatoires de carbone en forêt peut jouer un rôle positif dans la conservation des écosystèmes, la création d'aires protégées et le développement durable des communautés, tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

Annexe 3. Notre réponse au point de vue du Forestier en chef

En 2018, en réaction au Bilan quinquennal sur l'aménagement durable des forêts⁹, le Forestier en chef du Québec recommandait d'accroître la contribution de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques en intensifiant son aménagement pour hausser sa productivité et la séquestration de carbone; de favoriser la recherche, le développement de nouveaux produits et de marchés; et d'utiliser l'ensemble des statuts d'aires protégées reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature qui permettent une utilisation durable de la ressource.

Dans une lettre d'opinion publiée en juin 2023 nous argumentons ainsi¹⁰ :

Par manque de moyens, de vastes étendues forestières laissées à elles-mêmes sont systématiquement détruites par les insectes, les maladies et les incendies qui retournent dans l'atmosphère des quantités phénoménales de carbone séquestrées par ces arbres. La préservation et la résilience des forêts passent par un aménagement forestier durable qui met à profit la science et les technologies les plus avancées (télédétection, modélisation, interventions locales) et permet d'identifier à la fois les zones d'intervention prioritaires (foyers d'infection, zones à risque d'incendies) et les zones de protection.

Par la diversification des plantations et un prélèvement ciblé de la ressource forestière dans des zones adéquatement aménagées, il est possible tout à la fois d'augmenter la résilience de la forêt et mettre en marché une source d'énergie renouvelable, un matériau de construction carboneutre et des crédits compensatoires.

La production de crédits compensatoires de carbone forestier mise en effet sur un plan d'aménagement qui protège mieux le territoire contre les feux de forêts, les infestations d'insectes et les chablis. Ce type d'aménagement régi par des protocoles de certification rigoureux favorise la biodiversité, la productivité et la pérennité de la forêt face aux aléas climatiques tout en procurant des revenus substantiels et des possibilités d'emploi aux parties concernées. Dans une analyse récente, la firme Price Waterhouse Coopers estime que le prix des crédits compensatoires pourrait plus que doubler d'ici 2030¹¹, faisant de ce secteur d'activité l'un des domaines d'investissement les plus rentables.

En 2018, en réaction au Bilan quinquennal sur l'aménagement durable des forêts, le Forestier en chef du Québec recommandait d'accroître la contribution de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques en intensifiant son aménagement pour hausser sa productivité et la séquestration de carbone; de favoriser la recherche, le développement de nouveaux produits et de marchés; et d'utiliser l'ensemble des statuts d'aires protégées reconnus par l'Union internationale pour la conservation de la nature qui permettent une utilisation durable de la ressource.

⁹ [Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](#)

¹⁰ [Préserver les forêts grâce au marché du carbone - Médiaterre \(mediaterre.org\)](#)

¹¹ [Considerations for accessing high-quality carbon offsets as part of the Net Zero transition - PwC UK](#)

L'aménagement des forêts en vue de produire et vendre des crédits compensatoires permet de répondre à ces propositions du Forestier en chef et de financer les travaux d'aménagement, de suivi et d'intervention. Un rapport du CERFO (Centre d'enseignement et de recherche forestière) publié en 2013 démontrait déjà l'intérêt de créer des aires protégées d'aménagement durable de catégorie VI où des interventions forestières ciblées favoriseraient la résilience de la forêt, la protection du caribou forestier et la pérennité de l'industrie forestière.

Alors que le Québec vient de publier un protocole régissant la production de crédits compensatoires en forêt privée, il est temps d'envisager une stratégie en vue de la production de crédits carbone en forêt publique et de l'aménager en conséquence pour le bénéfice de notre patrimoine forestier et de la société québécoise.

Annexe 4 : Profils de Gaston Déry et Jacques Prescott

Gaston Déry, Ing.f., M. Sc., C.M., C.Q.

Gaston Déry, ingénieur forestier et possédant une maîtrise en aménagement forestier, présente une feuille de route diversifiée et ses diverses implications professionnelles l'ont amené à participer à plusieurs dossiers et réalisations au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Il a été vice-président de l'organisme de développement économique de Québec, PÔLE-QCA, aujourd'hui Québec international et a mis en place plusieurs réseaux d'échanges du milieu des affaires contribuant ainsi à l'essor économique de la grande région de la Capitale nationale. Vice-président développement durable dans une firme de génie-conseil de classe mondiale (ROCHE, aujourd'hui Norda Stello), il a résolu l'équation développement durable+génie... Finalement, vice-président responsabilité sociale chez QSL, il a instauré une démarche en RSE au sein de l'entreprise présente sur le plan national et international.

Gaston est identifié comme une référence en développement durable et mise en valeurs des ressources naturelles et protection de la biodiversité au Québec. Il publie régulièrement des lettres d'opinions dans les grands médias sur des sujets touchant la société et la nécessité d'une approche durable. Il est conseiller stratégique auprès d'entreprises forestières en développement durable et est appelé à donner des conférences sur une approche en foresterie durable pour faire face aux défis qui se dressent pour le secteur forestier.

Il a obtenu le Phoenix de l'environnement du Québec en 2007, est admis comme membre de l'Ordre du Canada en 2017 notamment pour son dévouement au développement durable canadien et le premier ministre du Québec François Legault le nommait chevalier de l'Ordre national du Québec en 2021 pour son implication sur les plans social, économique, environnemental, sociale et culturel.

Jacques Prescott, biologiste, B.Sc. M.Sc.

Spécialiste de la biodiversité, des changements climatiques, du développement durable, de la gouvernance et des affaires gouvernementales, Jacques Prescott est professeur associé à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, et consultant international. Il a notamment réalisé des mandats pour l'Union européenne, le PNUD, l'OIF-IFDD, l'UICN, la FAO et la Commission de coopération environnementale. Son intérêt pour le développement durable et les changements climatiques remonte aux travaux de la Commission Brundtland et à la conférence de Rio 1992. De 1990 à 1998, il a été membre de l'exécutif du Programme des changements à l'échelle globale de la Société Royale du Canada, un pionnier en matière de changements climatiques au niveau national et international. Il est aujourd'hui partenaire et Directeur principal ESG et développement durable du Groupe Carbonethic dans un vaste projet privé de séquestration de carbone en milieu forestier et de mise en marché de crédits carbone en collaboration avec des communautés autochtones de la Colombie-Britannique (www.carbonethic.io).

Au cours de sa carrière au ministère de l'Environnement du Québec, il a coordonné les travaux interministériels de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité et la démarche de développement durable du gouvernement (cadre juridique, stratégie et plans d'action). À titre de directeur spécialiste du développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada (sous l'autorité du Commissaire à l'environnement et au développement durable), il a vérifié la performance du gouvernement canadien et conseillé les organismes et ministères fédéraux en cette matière. Il a aussi formé les professionnels de la vérification du bureau du vérificateur général du Canada et du Conseil national économique et social de l'Algérie en matière d'évaluation de la durabilité des politiques publiques.

Jacques Prescott cumule plus de 40 ans d'expérience en matière de politiques publiques, de planification stratégique, de budgétisation et de gestion. Au fil des ans, il a coordonné l'élaboration et rédigé les stratégies et plans d'action nationaux de biodiversité- SPANB (dans une perspective de développement durable) d'une dizaine de pays notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Il a aussi révisé les SPANB d'une douzaine d'autres pays dont l'Algérie et le Maroc et les stratégies de développement durable du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Il a également conseillé et accompagné des municipalités et des entreprises dans leur démarche de développement durable.

Rédacteur expérimenté, Jacques Prescott est notamment l'auteur principal de guides de planification stratégique du développement durable et de la biodiversité pour le PNUD et l'OIF, ainsi que de nombreux articles et rapports techniques dans ce domaine. Il est cosignataire en 2012 du rapport de l'OIF-IFDD sur «La gouvernance du développement durable dans la francophonie» incluant les profils de 55 gouvernements. Il a aussi contribué à la rédaction du rapport publié par le PNUD en 2016 sur la contribution des SPANB aux objectifs de développement durables de l'ONU. Jacques Prescott a participé aux grands sommets sur le

développement durable et la biodiversité organisés par l'ONU (Rio 1992, 1997, 2012 ; Johannesburg 2002), l'UICN, l'OIF et le Secrétariat de la convention sur la diversité biologique.

Il a participé comme conférencier à de nombreuses rencontres internationales et possède une connaissance approfondie des objectifs de développement durable de l'ONU et de la problématique des changements climatiques. Ses divers engagements l'ont amené dans une quarantaine de pays et plusieurs régions du Québec et du Canada. Il maintient d'excellentes relations avec les organisations non gouvernementales ayant notamment été président de l'Association des biologistes du Québec, Nature Serve Canada, Nature Canada et UICN-Canada.